



Communiqué du diocèse de Chersonèse sur l'église russe de Nice

Le 30 août 2011, le site du Diocèse de Chersonèse a publié un communiqué officiel au sujet de l'église russe de Nice. Nous en reproduisons ici la traduction française offerte par le site.

La Fédération de Russie dont les droits de propriété sur l'église russe Saint-Nicolas de Nice ont été confirmés le 19 mai dernier par la justice française, a pris la décision de confier le plein usage de cette église, à titre gracieux et sans restriction dans le temps, au diocèse de Chersonèse, représentant le patriarcat de Moscou en France. L'association diocésaine de Chersonèse, personne morale de droit français, entend assumer ses responsabilités liturgiques, pastorales et administratives qui lui incombent suite à cette décision, tout en assurant la continuité du culte orthodoxe, la sauvegarde et l'aménagement de l'église Saint-Nicolas, qui fait partie du patrimoine français et est un des symboles de l'amitié entre la France et la Russie.

Pour cette raison, un prêtre et un diacre ont été envoyés à Nice afin d'assurer la gestion administrative et culturelle de l'église Saint-Nicolas et établir un dialogue avec les responsables de l'Association culturelle orthodoxe de Nice. La mission leur a été confiée de prendre possession des clefs et de la documentation de l'église, ainsi que de faire cesser immédiatement toute activité commerciale (notamment la perception des droits d'entrée) et de veiller au bon déroulement des célébrations liturgiques, à l'accueil des fidèles et des pèlerins. Les responsables de l'exarchat russe du patriarcat de Constantinople, dont le clergé assure la vie liturgique de l'église, avaient été prévenus de l'arrivée de cette délégation et de sa mission. Une concélébration des membres du clergé des deux juridictions pour la solennité de la Transfiguration devait témoigner de l'ouverture du diocèse de Chersonèse au dialogue avec l'exarchat et de son désir de régler cette situation avec sérénité et amour fraternel, sans que cela

porte préjudice à qui que ce soit.

L'Association culturelle orthodoxe de Nice (ACOR) qui était opposée en justice à la Fédération de Russie ne peut être confondue avec l'actuelle paroisse et la communauté des fidèles orthodoxes locaux. C'est un fait avéré, par ailleurs, que le nombre des fidèles de l'Eglise orthodoxe russe dans la région est important et grandissant. Cependant, ni le propriétaire actuel de l'église Saint-Nicolas – la Fédération de Russie – qui, face au refus de l'ACOR de reconnaître ses droits et d'entamer des pourparlers, a confié son administration culturelle à l'Eglise orthodoxe russe, ni le diocèse de Chersonèse qui est désormais chargé de ce lieu du culte n'ont l'intention d'interdire l'accès de cette église à qui que ce soit. Ce lieu de prière restera bien au contraire ouvert, désormais gratuitement, à toute personne souhaitant s'y recueillir. La vie liturgique et paroissiale normale s'y poursuivra. Toutes les questions d'ordre canonique seront réglées par l'évêque de Chersonèse et l'évêque en charge de l'exarchat russe du patriarcat de Constantinople. Nous espérons vivement qu'elles le seront dans un esprit de paix et d'entente mutuelle.

Le diocèse de Chersonèse prend en considération les souhaits de l'ensemble des chrétiens orthodoxes habitant dans la région et fera tout ce qui est en son pouvoir afin que les décisions devant être prises servent à la réconciliation des différentes communautés, au renforcement de l'unité et de la collaboration entre les juridictions orthodoxes.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/55273/>